



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8**  
**Du 1<sup>er</sup> août 2014**  
**Commune de Crépey**

Présents : 09 - Votants : 09 (sur neuf conseillers)

4<sup>ème</sup> conseil du mandat 2014-2020  
Pour le compte rendu complet, consulter le tableau d'affichage en mairie.

**Forêt : débardage du bois.**

Le Conseil Municipal décide de porter la date limite de débardage du bois au 30/09/2014 au lieu du 15/09/2014.

**Circulation rue des Grandes Vignes.**

Le Conseil Municipal décide d'installer, après la partie habitée du début de la rue, 2 poteaux scellés au sol distant de 2 m de manière à laisser le passage accessible aux véhicules légers.

**Décisions modificatives.**

Le Conseil Municipal décide des décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 67 Compte 6745 Subvention aux personnes privées - 1 200 €
- Chapitre 20 Compte 20422 Subventions amortissables + 1200 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement +1 200 €
- Chapitre 021 Virement de la section fonctionnement - 1 200 €
- Chapitre 20 Compte 202 Frais liés aux documents d'urbanisme - 4 884,32€
- Chapitre 21 Compte 2184 Mobilier + 2 504.14 €
- Chapitre 23 Compte 2315 Installations matériels + 2 380.18 €

**Budget eau : proposition pour 2015.**

Le Conseil Municipal décide de répercuter le coût des heures réalisées pour la gestion de l'eau du budget commune au budget eau ; dit qu'un décompte des heures sera réalisé chaque année afin de répercuter les heures réalisées au plus juste ; décide de la mise en place de cette procédure à compter du 01/01/2015 ; dit qu'un mandat sera émis par année en fin d'exercice comptable, courant novembre, après la facturation d'octobre.

**Forêt : Prestation de contrôle des lignes de chasse**

Le Conseil Municipal décide que le contrôle des lignes de chasse en forêt pour 2014 sera effectué par l'agent patrimonial au tarif de 636 € HT/an, comme les années précédentes.

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur la baisse massive des dotations de l'Etat**

La baisse des dotations de l'Etat déjà commencée et annoncée pour les années à venir, jusqu'en 2017, va mettre les communes et les intercommunalités dans une situation financière grave.

Les dotations vont baisser en moyenne de 30 %, amputant les budgets des collectivités territoriales déjà très serrés. Cette baisse impactera durablement notre capacité à investir et, par conséquent, affectera l'économie nationale et notamment le secteur des travaux publics et du bâtiment. Nous en avons déjà le retour par certaines entreprises du secteur.

Le Conseil Municipal soutient les demandes de l'AMF : Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**Questions diverses**

**Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité de l'eau en 2013.**

La note de l'Agence de l'Eau, édition 2014 pour les chiffres de 2013 est disponible pour les conseillers.

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2013 est communiqué aux conseillers.

En synthèse : prix de l'eau : 1,90 € le m<sup>3</sup> – forfait annuel de raccordement au réseau : 5 € - redevance de pollution domestique 0,29 €/ m<sup>3</sup> et redevance sur prélèvement sur la ressource en eau 0,052 €/m<sup>3</sup> ; les deux redevances étant au profit de l'Agence de l'Eau. La qualité de l'eau au cours de l'année 2013 a été bonne, avec aucune analyse contenant des paramètres hors fourchette.

.../... T.S.V.P.

## INFORMATIONS POPULATION

**RAPPEL** : les travaux de réfection de la chaussée de la rue Jeanne d'Arc sont intégralement pris en charge par le Conseil Général. (Travaux sur RD4, du ressort du Conseil Général)

### Commande groupée de fuel

Vous pouvez dès à présent vous adresser à la mairie (mail, courrier, permanences) pour communiquer vos besoins en fuel (ordinaire ou qualité supérieure). Date limite de prise de commande le 25 août. Livraison prévue fin août.

### Découverte d'obus et engins de guerre

En cas de découverte d'obus sur un terrain public ou privé :

La personne doit repérer l'endroit où se trouve l'objet ; prévenir les autorités (mairie, le cas échéant gendarmerie) en laissant son nom, adresse et numéro de téléphone. En aucun cas, l'engin de guerre ne doit être manipulé, porté, ou même dégagé. Le service de déminage est là pour cela. Les engins de guerre tuent encore en France.

### Inscriptions sur les listes électorales.

Les nouveaux habitants sont invités à passer en mairie pour s'inscrire sur les listes électorales. La radiation, le cas échéant, sur la liste de l'ancienne commune est automatique à l'inscription dans la nouvelle commune.

### Propreté du village

Nous rappelons que le balayage des trottoirs et cassis est à la charge des riverains et non de la commune.

### Protection contre les incendies.

Nous rappelons encore une fois qu'il est interdit de faire du feu à l'intérieur et à proximité d'habitations.

D'une part, il y a un risque d'incendie, d'autre part, il y a une grosse pollution de l'air. Une déchetterie, gratuite, est à disposition des habitants pour tous les déchets ménagers.

### Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé du 11 au 17 août pour congés.



Bon été à tous et toutes